



Décision municipale

Dans sa séance du 21 décembre 2020, la Municipalité a décidé d'ajuster le montant de la taxe déchets de la manière suivante :

	Dès 2021 (CHF)
Particulier :	80.00
Entreprise :	150.00
Résidence secondaire :	110.00

Ces tarifs sont applicables dès le 1er janvier 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Marc Zimmermann

Syndic



Christelle Bally Tharin

Secrétaire